

Justice

Rapport annuel
2015–2016

Justice
Rapport annuel 2015-2016

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca/justice

ISBN 978-1-4605-1019-3
ISBN 978-1-4605-1021-6 (en ligne)

ISSN 2368-6472 (imprimée)
ISSN 2368-6499 (en ligne)

10857 | 2016.11 | imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

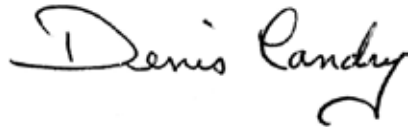
Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink that reads "Denis Landry". The signature is fluid and cursive, with a large initial 'D' and a stylized 'L'.

L'honorable Denis Landry
Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Denis Landry
Ministre de la Justice

Monsieur le Ministre,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,

A handwritten signature in black ink. It is a stylized, cursive signature that appears to read "Johanne C. Bray". The signature is fluid and somewhat abstract.

Johanne C. Bray, c.r.
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message de la sous-ministre	3
Gestion stratégique	4
Faits saillants	5
Mesures du rendement.	6
Survol des opérations du Ministère	10
Présentation générale de la Division et faits saillants	11
Division des services aux tribunaux	11
Direction des communications	12
Direction des politiques et de la planification	12
Division des services administratifs.	13
Information financière	15
Tableau 1 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par poste primaire	15
Tableau 2 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par programme.	16
Tableau 3 : Recettes au compte ordinaire État de la situation par source	17
Résumé des activités de recrutement.	18
Résumé des projets de loi et des activités législatives	19
Résumé des activités liées aux langues officielles	21
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	23
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	23

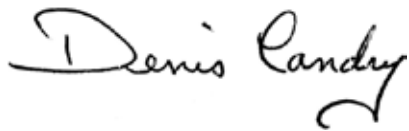
Message du ministre

Le ministère de la Justice a pour mandat de promouvoir l'administration impartiale de la justice et de protéger l'intérêt public.

Entre autres responsabilités, le personnel du Ministère administre notre appareil judiciaire et veille à ce que les Néo-Brunswickois aient les outils nécessaires afin de naviguer dans le système juridique. Jour après jour, il s'applique avec zèle à fournir ces services importants aux gens de notre province.

L'année dernière a vu l'achèvement des travaux menés dans le cadre de la révision stratégique des programmes. Je félicite le personnel du Ministère pour le professionnalisme dont il a fait preuve et son soutien tout au long du processus.

L'accès à la justice est fondamental dans une société démocratique. Il s'agit d'un principe qui guide le travail du Ministère. Je suis fier d'être associé à cette équipe et je me réjouis à la perspective de travailler avec le personnel, les intervenants et les partenaires en vue de continuer à réaliser notre objectif qui est d'assurer l'accès à un système judiciaire impartial et efficace.

A handwritten signature in black ink that reads "Denis Landry". The signature is written in a cursive style with a large initial 'D' and a decorative flourish at the end.

L'honorable Denis Landry
Ministre de la Justice

Message de la sous-ministre

Notre ministère cherche à améliorer l'accès à un système judiciaire impartial et efficace. Je suis fier du professionnalisme et de l'application au travail dont a fait preuve l'équipe de notre ministère alors que nous achevons les travaux de la révision stratégique des programmes.

Une culture d'amélioration continue est un élément fondamental de nos activités à l'intérieur du Ministère, et les résultats parlent d'eux-mêmes. Les nouvelles mesures et pratiques adoptées par la Direction des services des shérifs ont fait diminuer de 20 % les dépenses engagées pour les heures supplémentaires. Le Service des ordonnances de soutien familial, qui offre aux Néo-Brunswickois des services essentiels de perception des prestations de soutien aux familles, a réalisé un taux de perception de 90 % avec plus de 12 600 cas actifs.

La Direction des services des shérifs et la Direction des opérations ont collaboré à un événement marquant cette année, à savoir la gestion de la plus importante sélection d'un jury dans toute l'histoire de la province. Un nombre sans précédent de sommations à comparaître pour la sélection d'un jury, soit 5 000 convocations, a été envoyé, et plus de 1 150 personnes qui se sont présentées au Harbour Station de Saint John ont été sélectionnées comme jurés potentiels en vue de l'établissement de la liste définitive des membres du jury.

Notre ministère a aussi dirigé le processus de rémunération des juges et a déposé à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, la *Réponse du gouvernement du Nouveau-Brunswick au Rapport de la Commission sur la rémunération des juges de 2012*.

Je remercie tous les membres de notre équipe, tant ceux de l'administration centrale que ceux dans nos bureaux régionaux, pour leur contribution à notre travail en vue d'assurer l'accès à la justice pour tous les Néo-Brunswickois.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Johanne C. Bray'.

Johanne C. Bray, c.r.
Sous-ministre

Gestion stratégique

Priorités stratégiques

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

1. **Plus d'emplois** – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité financière** – Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit pour élever une famille** – Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** – Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2015–2016, le ministère de la Justice s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes :

La Direction des services des shérifs et la Direction des opérations ont géré la plus vaste sélection de jurés dans toute l'histoire du Nouveau-Brunswick. En tout, 5 000 convocations ont été faites. Plus de 1 150 personnes ayant répondu à la sommation ont été sélectionnées en vue de l'établissement de la liste de sélection définitive.



Le Service des ordonnances de soutien familial (SOSF) a continué de fournir des services essentiels de perception des prestations de soutien aux familles. Au total, les prestations de soutien créditées en 2015-2016 s'élevaient à 53,9 millions de dollars. De ce montant, 5,4 millions ont été perçus à titre de recouvrement des coûts pour le gouvernement, dans des cas où le bénéficiaire recevait de l'aide sociale. Au 31 mars 2016, le SOSF avait réalisé un taux de perception de 90 % avec plus de 12 605 cas actifs.



Le Ministère a préparé 62 mémoires à l'intention du gouvernement et traité 44 demandes présentées sous le régime de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.



Le Ministère a coordonné 19 nominations à sept organismes, conseils ou commissions.



Mesures du rendement

Le schéma stratégique permet ensuite d'élaborer un cadre déclinant la stratégie de l'organisation en un ensemble d'objectifs et de mesures du rendement. Ainsi, le Ministère est à même de mesurer ses progrès

pour atteindre ses objectifs. Ils ne reflètent pas toutes les activités quotidiennes du Ministère, mais plutôt les domaines stratégiques dans lesquels il doit concentrer ses efforts d'amélioration.

Responsabilité financière	Mesures
Réduire les dépenses	Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles
Augmenter les recettes	Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles
Gouvernement intelligent	Mesures
Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés	Pourcentage d'évaluations du rendement effectuées

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

Réduire les dépenses.

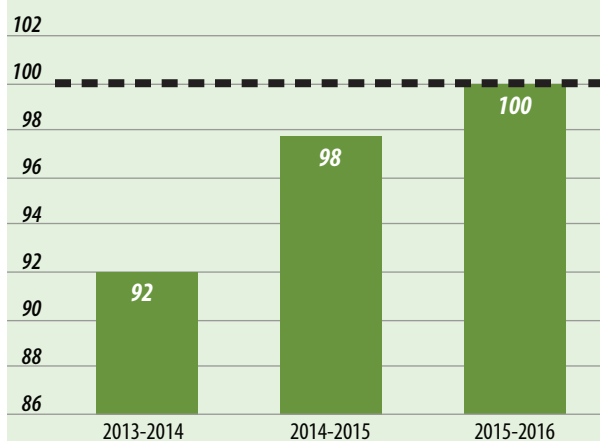
Mesure

Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles.

Description de la mesure

Le rapport mesure si le Ministère excède ou sous-utilise le budget. Il sera supérieur à 100 % lorsque les dépenses dépassent le budget et inférieur à 100 % lorsque les dépenses sont inférieures au budget.

Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles.



Rendement général

Les attentes ont été satisfaites.

--- Cible : 100 %
Réal : 100 %

Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du gouvernement provincial à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le gouvernement provincial doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives si on prévoit un dépassement budgétaire au cours de l'année.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Malgré les multiples impératifs d'ordre financier occasionnés en 2015-2016, entre autres, par un méga-procès à Saint John et la rénovation du palais de justice d'Edmundston, les surplus accumulés dans les tribunaux régionaux, les Services administratifs et les Services des shérifs ont permis de réaliser suffisamment d'économies pour répondre à l'ensemble des exigences budgétaires. La Direction des services des shérifs a été en mesure de fonctionner plus efficacement, de maintenir le nombre de postes à pourvoir et de réaliser un projet portant sur la réduction des heures supplémentaires. En ce qui concerne les Services administratifs, les montants prévus au budget pour les postes à pourvoir et les services qui n'ont pas été dépensés ont permis d'accumuler près de 160 000 \$ en excédents.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

Augmenter les recettes

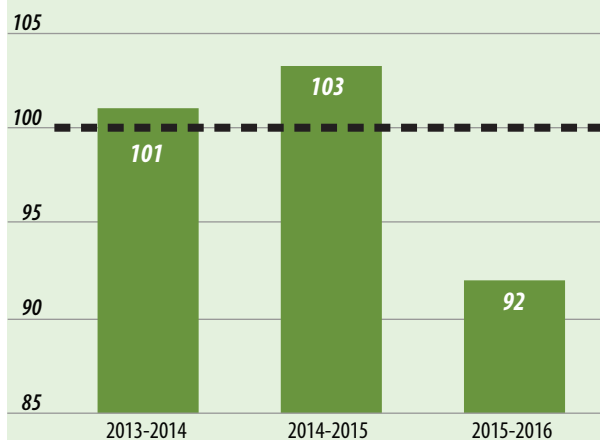
Mesure

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.

Description de la mesure

Pourcentage des recettes prévues au budget représenté par les recettes réelles.

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.



Rendement général

Les attentes n'ont pas été entièrement satisfaites.

--- Cible : 100 %
Réal : 92 %

Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du gouvernement provincial à gérer l'ensemble de ses recettes, dans une perspective d'amélioration des finances gouvernementales.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le manque à gagner est attribuable à une baisse des recettes en provenance des amendes (435 000 \$) et à l'ajustement d'une subvention conditionnelle du gouvernement fédéral pour l'aide juridique en matière pénale (143 000 \$), laquelle est basée sur les chiffres réels de l'exercice précédent.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.

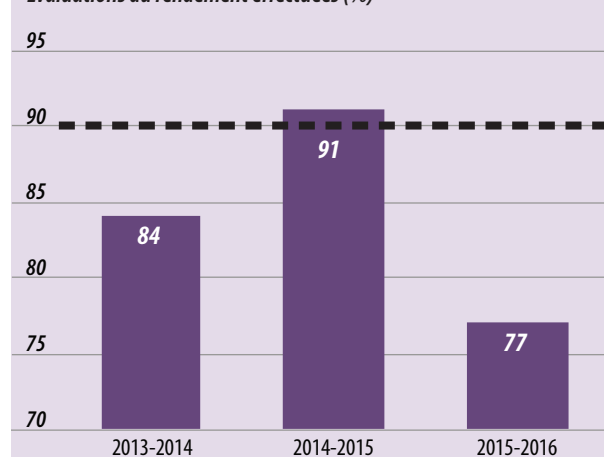
Mesure

Pourcentage des évaluations du rendement terminées.

Description de la mesure

La réalisation des évaluations du rendement permet aux gestionnaires et aux employés de discuter de l'atteinte des objectifs de travail, des compétences manifestes et de la contribution globale de l'employé par rapport aux résultats fonctionnels du GNB, de les examiner et de les évaluer.

Évaluations du rendement effectuées (%)



Rendement général

Les attentes n'ont pas été entièrement satisfaites.

— — — — — Cible : 90 %
Réal : 77 %

Raison d'être de cette mesure?

Les employés sont en droit de recevoir leur évaluation de rendement de fin d'année en temps opportun.

Les évaluations de rendement permettent aux gestionnaires et aux employés d'examiner les résultats des objectifs de travail, la contribution globale de l'employé et la stratégie générale du ministère. Les évaluations de rendement permettent de discuter des objectifs stratégiques et organisationnels en vue d'accroître le rendement des employés et leurs surveillants.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

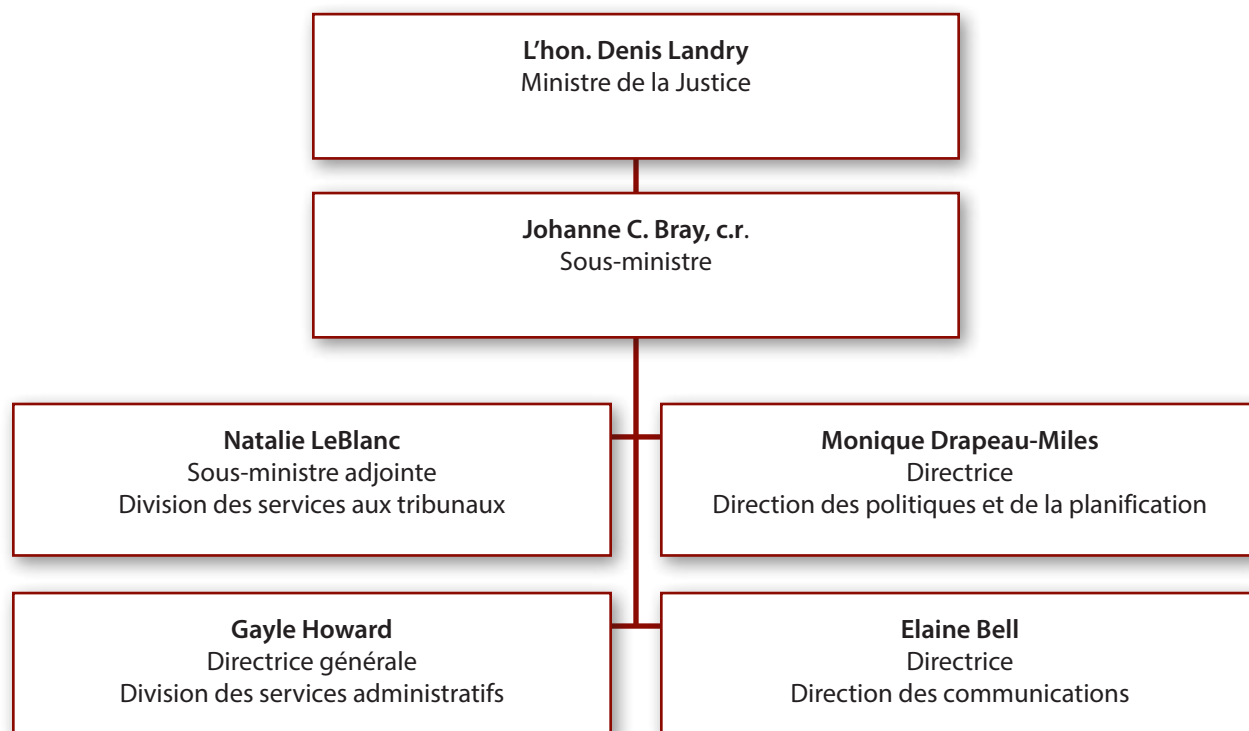
Un rappel des taux d'achèvement attendus était régulièrement adressé aux gestionnaires. Cependant, le roulement élevé du personnel et l'intensité des activités ont suscité des difficultés et des obstacles qui n'ont pas été surmontés.

Survol des opérations du Ministère

Le ministère de la Justice a pour mandat de promouvoir l'application de la règle de droit, l'administration impartiale de la justice et la protection de l'intérêt public.

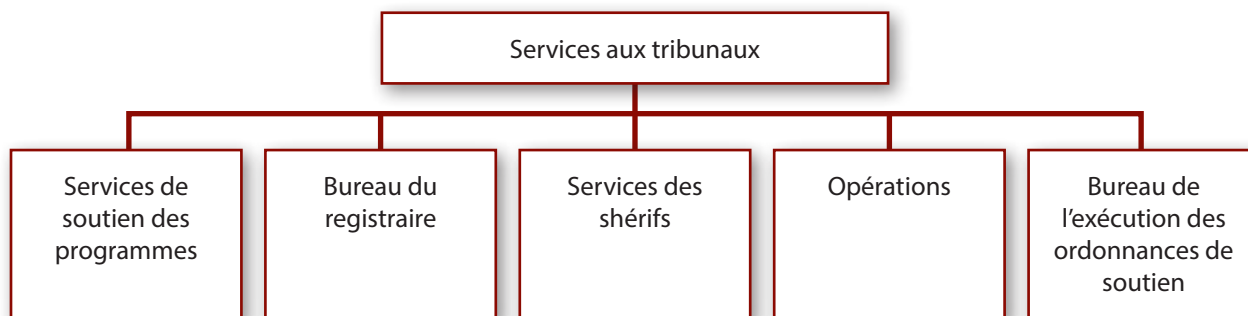
Le Ministère employait 422 employés permanents, à temps partiel, temporaires ou nommés pour une période déterminée. Cet effectif se composait de 428 employés lors de l'exercice précédent.

Organigramme des échelons supérieurs



Présentation générale de la Division et faits saillants

Division des services aux tribunaux



La Division des services aux tribunaux appuie le fonctionnement de l'appareil judiciaire du Nouveau-Brunswick, lequel comprend la Cour d'appel, la Cour du Banc de la Reine, la Cour des petites créances, la Cour des successions, la Division de faillite et d'insolvabilité, la Cour provinciale et le tribunal pour adolescents, par la prestation de services de gestion, de services administratifs et d'autres services.

La division se compose de la Direction des services de soutien des programmes, le Bureau du registraire, la Direction des services des shérifs, la Direction des opérations, et le Bureau de l'exécution des ordonnances de soutien.

La **Direction des services de soutien des programmes** met ses ressources et ses compétences à la disposition de la Division des services aux tribunaux dans le cadre de son système de prestation en région et fournit des services de soutien à la haute direction, c'est-à-dire au sous-ministre adjoint, au sous-ministre et au ministre.

Le **Bureau du registraire** tient le greffe de la Cour d'appel et de la Cour du Banc de la Reine et fournit des services de soutien au juge en chef du Nouveau-Brunswick, au juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, aux juges de la Cour d'appel et à ceux de la Cour du Banc de la Reine, ainsi qu'à tous les greffiers de la Cour du Banc de la Reine. Ce bureau est chargé du traitement de tous les dossiers d'adoption, tient un registre des faillites, agit comme greffe central pour toutes les actions en divorce dans la province et s'occupe des demandes d'établissement ou d'exécution d'ordonnances de soutien familial avec les États qui pratiquent la réciprocité.

La **Direction des services des shérifs** est responsable du transport des personnes sous garde appelées à comparaître, de la gestion des jurys, de la sécurité dans les palais de justice et salles de tribunal, de la signification des documents, de l'administration des centres de détention (Moncton et Saint John) et de l'exécution des ordonnances judiciaires dans les affaires civiles.

La **Direction des opérations** assure le soutien des tribunaux dans les quatorze palais de justice dotés de personnel de la province. On dénombre six régions administratives, relevant chacune d'un directeur régional :

- Bathurst – Campbellton – Tracadie.
- Moncton – Richibucto.
- Miramichi.
- Saint John – St. Stephen.
- Fredericton – Woodstock – Burton.
- Edmundston – Grand-Sault.

Le **Bureau de l'exécution des ordonnances de soutien** est chargé d'appliquer la *Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien*. Il exécute les dispositions sur le soutien familial qui se trouvent dans les ordonnances des tribunaux et dans les ententes qui ont été déposées au Bureau. Les services d'exécution sont principalement situés dans les bureaux régionaux de la Division des services aux tribunaux. L'unité centrale des paiements se trouve à Fredericton.

FAITS SAILLANTS

- ♦ En adoptant de nouvelles mesures et pratiques, la Direction des services des shérifs a réduit de 20 % les dépenses engagées pour les heures supplémentaires.

- ♦ *Le Service des ordonnances de soutien familial (SOSF) continue de fournir les services essentiels de perception des prestations de soutien aux familles. Au total, les prestations de soutien créditées en 2015-2016 s'élevaient à 53,9 millions de dollars. De ce montant, 5,4 millions de dollars ont été perçus à titre de recouvrement des coûts pour le gouvernement, dans des cas où le bénéficiaire recevait de l'aide sociale. Au 31 mars 2016, le taux de perception du SOSF était de 90 % avec plus de 12 605 cas actifs.*
- ♦ *La Direction des services des shérifs et la Direction des opérations ont géré la plus grande sélection de jurés dans l'histoire du Nouveau-Brunswick. En tout, 5 000 convocations ont été émises. Plus de 1 150 personnes qui se sont présentées ont été choisies en vue de la sélection définitive.*

Direction des communications

La **Direction des communications** joue un rôle de sensibilisation publique et fait la promotion des programmes, des services et des directives du Ministère. Elle est responsable des communications publiques ainsi que des programmes d'information et de sensibilisation. Les membres de son personnel fournissent des services de planification stratégique des communications et conseillent le ministre, les cadres supérieurs et le personnel.

La Direction prépare des communiqués de presse, des annonces, des allocutions, des notes d'allocution ainsi que des notes d'information pour le compte du Ministère.

Outre les services de soutien au ministre, elle assure la coordination des conférences de presse et des événements du Ministère ainsi que des activités liées à l'Assemblée législative.

La directrice des communications, à titre de porte-parole du Ministère, répond aux demandes de renseignements des médias et du public relativement à ses services, programmes, politiques et décisions. Elle supervise aussi le contenu de la page Web du Ministère.

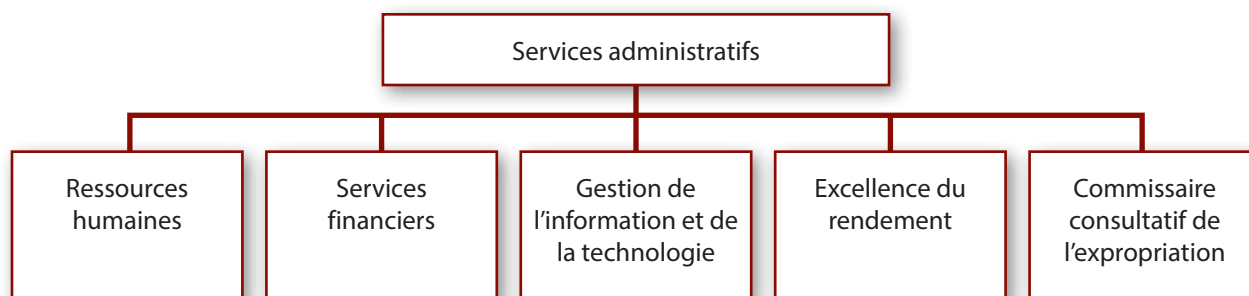
Direction des politiques et de la planification

La **Direction des politiques et de la planification** a pour mandat d'assurer un leadership en matière d'identification et d'établissement d'initiatives stratégiques de vaste portée et d'offrir des services de conseil et de soutien liés à la stratégie, aux politiques et à l'orientation globales du Ministère. La Direction est responsable de la planification stratégique et ministérielle. Des membres de son personnel représentent le Ministère au sein de nombreux comités regroupant des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Elle joue un rôle clé dans l'élaboration des directives, ainsi que dans la conception et l'évaluation de programmes. Elle offre aussi des services de soutien administratif au ministre, au sous-ministre, au procureur général et au sous-procureur général.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La direction a dirigé l'équipe gouvernementale dans le processus de rémunération des juges et a déposé à l'Assemblée législative de la province la Réponse du gouvernement du Nouveau-Brunswick au Rapport de la Commission sur la rémunération des juges de 2012.*
- ♦ *Elle s'est occupée de l'examen et de la coordination de 62 mémoires à l'intention du gouvernement pour le compte du ministère de la Justice et de 15 présentations pour le compte du Cabinet du procureur général, dont des projets de loi, de règlement et de politique ainsi que des ententes intergouvernementales et des nominations.*
- ♦ *Elle a assuré la coordination et le soutien des politiques de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs à l'appui de son mandat. Environ la moitié des 62 mémoires présentés par le ministère de la Justice que la direction a examinés et coordonnés émanait de la commission.*
- ♦ *La direction a coordonné les réponses à 44 demandes présentées sous le régime de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée pour le compte du ministère de la Justice et à 22, pour le compte du Cabinet du procureur général.*
- ♦ *Elle a coordonné 19 nominations à sept organismes, conseils ou commissions.*

Division des services administratifs



La Division des services administratifs appuie le Ministère dans la réalisation de sa mission, de ses buts et de ses objectifs en offrant aux gestionnaires et aux employés un soutien de qualité, des conseils ainsi que des services de consultation, de surveillance et de coordination dans les secteurs des services ministériels, des services financiers, des ressources humaines, des systèmes informatiques et de la gestion des installations. Elle assure en outre la surveillance de la fonction consultative de l'expropriation. Les employés responsables de l'exécution de l'aspect Lean Six Sigma du Processus d'excellence du rendement du gouvernement du Nouveau-Brunswick, les facilitateurs de l'amélioration des processus au sein du Ministère, font partie de cette division.

La **Direction des ressources humaines** assure le leadership pour le ministère de la Justice et le Cabinet du procureur général en matière de planification des ressources humaines, de recrutement, de classification, de relations de travail, de relations avec les employés, de formation, de gestion du rendement, de gestion du changement, de développement organisationnel et de mise en œuvre des politiques et des programmes sur les ressources humaines tout en appuyant le Ministère et le Cabinet à tous ces égards.

La **Direction des services financiers** fournit des conseils et des services de soutien aux hauts fonctionnaires, aux gestionnaires et aux employés du Ministère. Elle assume la responsabilité de la comptabilité sur le plan opérationnel en offrant des services de consultation financière, de budgétisation, de surveillance, de comptabilité, de prévision des recettes et des dépenses et de règlement de comptes divers. Elle est chargée de payer les victimes et les prestataires, de percevoir les recettes et de garder à jour les livres comptables des dépenses, des recettes et des comptes en fiducie du Ministère.

La Direction fournit des services de soutien particuliers à la haute direction pour la préparation des comptes publics, du budget principal, des budgets de fonctionnement et des documents requis par le Conseil de gestion. Elle se charge par ailleurs de l'analyse de rentabilisation des répercussions financières des grands projets du Ministère. L'unité de la gestion des services

ministériels comprend la gestion des stocks de meubles et de matériel de bureau, des systèmes téléphoniques et des services généraux (directives au sujet des véhicules, stationnement, etc.).

La **Direction de la technologie et de la gestion de l'information** dispense des services de technologie au ministère de la Justice, au Cabinet du procureur général, à la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick et à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, qu'elle soutient ce faisant dans leurs activités quotidiennes et leur orientation stratégique.

Ses services comprennent notamment le diagnostic et la réparation de problèmes logiciels et liés aux données sur près de vingt systèmes logiciels, la prestation de conseils en matière de technologie et de sécurité informatique, la négociation de matériel pour le compte du Ministère, la fourniture d'un soutien logiciel et d'autres natures en collaboration avec l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick et d'autres partenaires, l'établissement d'analyses de rentabilité, d'études de faisabilité et de solutions logicielles, ainsi que la gestion de projets dans le cadre de projets liés au matériel et aux logiciels.

La **Direction de la gestion des installations** est chargée de la planification, de la coordination, de la budgétisation et de la mise en œuvre des grands projets d'immobilisation et des projets d'amélioration des immobilisations, de même que de la gestion des locaux à bureaux du Ministère dans toute la province.

En septembre 2012, le ministère de la Justice et le Cabinet du procureur général ont adopté le Processus **d'excellence du rendement** du gouvernement. Dans le cadre de cette initiative, deux employés ont été réaffectés et formés en tant que ceintures noires Lean Six Sigma. Leur objectif était de travailler sur des initiatives d'envergure contribuant à l'atteinte des objectifs stratégiques, dans une perspective d'amélioration des processus qui permettrait à chacun de s'acquitter de son mandat de la manière la plus efficace et la plus rentable possible.

Conformément à la Loi sur l'expropriation, le **commissaire consultatif de l'expropriation** étudie les projets d'expropriation et tient des audiences publiques sur les contestations qui en découlent. La fonction de ce commissaire, qui est un conseiller indépendant évaluant les projets d'expropriation, s'est révélée une solution plus efficace et plus rentable que le conseil consultative auparavant en place. Le commissaire exerce ses fonctions par voie de contrat depuis 1989.

Information financière

Tableau 1 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par poste primaire

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Services personnels	28 231 127	1 171 714	29 402 841	28 447 973	(954 867)
Autres services	6 291 308	-	6 291 308	6 230 214	(61 094)
Fournitures et approvisionnement	406 690	-	406 690	505 860	99 169
Biens et matériel	104 975	-	104 975	1 165 774	1 060 799
Contributions et subventions	8 232 000	-	8 232 000	8 142 433	(89 567)
Frais de la dette et autres frais	-	-	-	(8 943)	(8 943)
Contre-recouvrements	(775 100)	-	(775 100)	(821 026)	(45 926)
Total	42 491 000	1 171 714	43 662 714	43 662 284	(430)

Dans l'ensemble, le Ministère est demeuré dans les limites du budget alloué. Les transferts de crédit sont liés à des questions concernant les contrats non signés des sténographes et le financement des postes de juge surnuméraire.

Tableau 2 : Dépenses au compte ordinaire État de la situation par programme

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Administration et planification	3 329 000	20 410	3 349 410	3 206 222	(143 188)
Services aux tribunaux	30 988 000	1 151 304	32 139 304	32 343 447	204 143
Aide juridique	8 174 000	-	8 174 000	8 112 615	(61 385)
Total	42 491 000	1 171 714	43 662 714	43 662 284	(430)

Dans l'ensemble, le Ministère est demeuré dans les limites du budget alloué. Les transferts de crédit sont liés à des questions concernant les contrats non signés des sténographes et le financement des postes de juge surnuméraire.

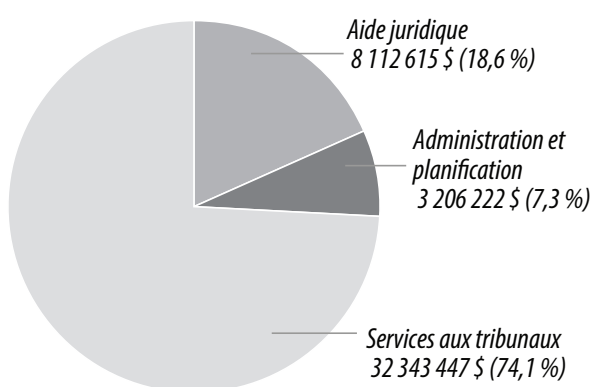


Tableau 3 : Recettes au compte ordinaire

État de la situation par source

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

	Budget	Montants réels	Écart (moins) plus
Produits de placements	3 000	131	(2 870)
Ventes de biens et services	3 101 000	3 069 392	(31 608)
Amendes et peines	1 662 000	1 222 673	(439 327)
Recettes diverses	55 000	86 916	31 916
Subventions conditionnelles – Canada	2 453 000	2 310 549	(142 451)
Total	7 274 000	6 689 660	(584 340)

Les recettes du Ministère n'ont pas atteint les recettes budgétées, ce qui s'explique principalement par le fait que les recettes provenant des amendes et les fonds reçus pour l'aide juridique en matière pénale étaient inférieurs à ce qui était attendu.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation en personnel de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation en personnel pour l'exercice 2015-2016 du ministère de la Justice.

Le ministère a annoncé 31 concours, soit 17 concours publics et 14 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2015	2014
Permanent	363	368
Temporaire	59	60
Total	422	428

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : un degré élevé d'expertise et de formation, un degré élevé de compétences techniques, une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)(c)	6
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	1
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant du favoritisme n'a été déposée au sous-ministre du ministère de la Justice et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
29	<i>Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-29.pdf	le 5 juin 2015	La modification étend le processus de réglementation de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs à toutes les lois qui sont administrées par la commission.
39	<i>Loi modifiant la Loi sur les courtiers en hypothèques</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-39.pdf	le 5 juin 2015	La modification : <ul style="list-style-type: none"> – clarifie le processus de reconnaissance des programmes de formation et de formation continue; – sensibilise le directeur des courtiers en hypothèques aux changements par rapport aux produits et aux pratiques du secteur et donne la flexibilité pour répondre aux préoccupations en matière de protection des investisseurs; – réglemente effectivement les courtiers principaux qui sont désignés par les maisons de courtage d'hypothèques; – précise le mode de calcul des fonds de roulement.
40	<i>Loi modifiant la Loi sur les assurances</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-40.pdf	le 5 juin 2015	La modification : <ul style="list-style-type: none"> – permet au surintendant des assurances de fournir des formulaires de nature administrative qui seront utilisées aux fins de l'administration de la <i>Loi sur les assurances</i>; – supprime les distinctions discriminatoires entre résidents et non-résidents de la province dans le processus de demande d'un permis de courtier; – permet au surintendant des assurances de passer à la délivrance des permis par voie électronique, améliorant ainsi l'efficacité et le processus de la Direction des assurances.
41	<i>Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-41.pdf	le 5 juin 2015	La modification actualise le processus réglementaire des dépôts effectués par les administrateurs des régimes de pension et d'autres intervenants en permettant au surintendant des pensions de passer du dépôt de documents et de formulaires sur support papier à la fourniture par voie électronique de l'information avec zéro papier. La modification clarifie également des pouvoirs de réglementation incertains.
56	<i>Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/1/Bill-56.pdf	le 5 juin 2015	La modification permet aux caisses populaires qui sont membres de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée de demander à être prorogées sous le régime de la <i>Loi sur les banques</i> (Canada).
6	<i>Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/2/Bill-6.pdf	le 11 février 2016	La modification permet à la commission : <ul style="list-style-type: none"> – d'étendre son système électronique de délivrance des licences à tous les secteurs assujettis au règlement; – d'accepter le dépôt par voie électronique de formulaires de tous genres, y compris ceux qui sont fournis par les agents de réglementation de la commission et ceux prescrits par règlement; – de communiquer efficacement l'information à l'interne aux fins de l'administration des lois et des règlements visant les services financiers et les services aux consommateurs.

No du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
7	<i>Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/2/Bill-7.pdf	le 11 février 2016	La modification permet au directeur des Services à la consommation : <ul style="list-style-type: none"> – de fournir les formulaires et autorisations nécessaires en vue d’assurer la réglementation efficace et accessible du secteur des prêts sur salaire; – d’approuver la forme des avis d’annulation et des accusés de réception employés par les prêteurs sur salaire qui sont requis pour assurer la protection des utilisateurs des services des prêteurs sur salaire; – de mettre en place un système électronique de délivrance des permis des prêteurs sur salaire.

Les lois et règlements relevant du ministère de la Justice sont accessibles en suivant le lien suivant : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=42>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Dans le plan d'action ministériel qu'il a présenté aux Affaires intergouvernementales, le ministère de la Justice a élaboré des moyens stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité (axes) énoncés dans le plan du gouvernement en matière de langues officielles, *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*.

Axe 1

Langue de service : Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province. Objectifs pour 2015-2016

- Offrir des services bilingues au premier point de contact.
- Veiller à ce qu'il y ait un équilibre des capacités linguistiques afin de fournir des services dans les deux langues officielles;
- Veiller à ce que des affiches bilingues soient installées au premier point de contact.
- S'assurer que le personnel comprend les exigences en ce qui a trait aux messages vocaux bilingues.
- Veiller à ce que la correspondance soit rédigée dans la langue officielle choisie par le client.
- La correspondance générique est envoyée dans les deux langues officielles.

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Les employés sont tenus, dans le cadre de leur programme d'orientation, de terminer le module de formation iLearn qui porte sur la langue de service;
- Les profils linguistiques ont fait l'objet d'un examen et ont été mis à jour au besoin;
- La politique sur la langue de service a été passée en revue avec les employés dans le cadre de leur réunion annuelle de planification des tâches;
- Les gestionnaires ont surveillé l'utilisation de messages bilingues et les interactions avec les clients.
- Des affiches supplémentaires ont été commandées et installées dans les aires publiques comme il le fallait.
- Les gestionnaires veillent à ce que la correspondance se fasse dans la langue choisie par le client.
- Le personnel s'est vu rappeler ses obligations de façon périodique.

Axe 2

Langue de travail : Veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail. Objectifs pour 2015-2016

- S'assurer que les évaluations du rendement se déroulent dans la langue officielle choisie par l'employé.
- Au moment de leur embauche, on demande aux employés dans quelle langue ils préféreraient que leur ordinateur soit configuré.

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Les employés sont tenus, dans le cadre de leur programme d'orientation, de terminer le module de formation iLearn qui porte sur la langue de travail;
- La politique sur la langue de travail a été passée en revue avec les employés dans le cadre de leur réunion annuelle de planification des tâches;
- Procéder à l'examen périodique des profils linguistiques des équipes, afin d'en vérifier la conformité.
- Éduquer les gestionnaires relativement à leur obligation de mener les évaluations du rendement dans la langue choisie par leur employé.
- Au cours de leur orientation, les employés doivent indiquer la langue dans laquelle ils préféreraient que leur ordinateur soit configuré.
- Les communications émanant du Ministère sont produites dans les deux langues officielles.

Axe 3

Promotion des langues officielles : Développer les deux communautés linguistiques officielles :

Dans le souci d'assurer que les politiques et programmes du gouvernement, tant les nouveaux que ceux qui ont été révisés, tiennent compte de la réalité des communautés des langues officielles de la province, le Ministère a fait en sorte que le lieu de fourniture des services compte un bassin adéquat de main-d'œuvre bilingue. Qui plus est, les réunions et les consultations avec les intervenants et la population se sont tenues dans la langue officielle de choix des participants.

Axe 4

Connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations : Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles. Objectifs pour 2015-2016

- Sensibiliser les nouveaux employés au sujet des politiques sur la langue de travail et sur la langue de service et rappeler aux employés actuels de leurs obligations lors de leurs réunions annuelles de planification des tâches.

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Le Ministère a exigé de tous les employés qu'ils effectuent les modules iLearn sur la langue de travail et la langue de service.
- Tous les employés ont été informés de leurs obligations dans le cadre de leur programme d'orientation et/ou lors de leurs réunions de planification des tâches.

Conclusion

Le plan d'action du Ministère en matière de langues officielles est conforme au plan sur les langues officielles du gouvernement, *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Des efforts accrus ont été faits pour sensibiliser davantage les gens et le Ministère à leurs obligations et à leurs besoins associés aux langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Le Bureau du vérificateur général n'a formulé aucune recommandation à l'intention du ministère de la Justice depuis 2009-2010.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de la Justice n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice financier 2015-2016.